



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Marché de fourniture de fioul domestique pour les bâtiments de la ville

Avenant de transfert

DEL-2014-003

Numéro de la délibération : 2014/003

Nomenclature ACTES : Commande publique, marchés publics

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 15/01/2014

Date de convocation du conseil : 09/01/2014

Date d'affichage de la convocation : 09/01/2014

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : M. Yovenn BONHOURE

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Alain GAINCHE, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Françoise RAMEL.

Étaient représentés : M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, Mme Julie ORINEL par Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Martine PIERRE par M. Jean-Paul JARNO, Mme Nicole ROUILLARD par M. Yvon PERESSE.

Étaient absentes : Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Laëtitia LE DOARÉ.

**Marché de fourniture de fioul domestique pour les bâtiments
de la ville
Avenant de transfert**

Rapport de Henri LE DORZE

Suite à la délibération du 4 juillet 2013, un marché de fourniture à bons de commande de fioul domestique nécessaire au fonctionnement de différents bâtiments de la ville a été attribué à l'entreprise **COMBUSTIBLE DE L'OUEST**, à Vern sur Seiche, pour un montant annuel prévisionnel de 37 538,84 € HT, soit 44 896,45 € TTC pour 53 000 L.

Par courrier en date du 20 novembre 2013, la société titulaire du marché a informé la collectivité que l'ensemble de ses activités sont reprises à compter du 01 janvier 2014 par l'entreprise **COMPAGNIE PETROLIERE DE L'OUEST**.

Par conséquent, l'entreprise **COMPAGNIE PETROLIERE DE L'OUEST** procède à une fusion simplifiée de la société **COMBUSTIBLE DE L'OUEST** et recueille l'intégralité du patrimoine de cette dernière. Cette opération ne change pas la nature des conditions d'exécution du marché en cours dans la mesure où l'ensemble des droits et des obligations résultant du contrat sont repris à l'identique par l'entreprise **COMPAGNIE PETROLIERE DE L'OUEST**.

Un avenant n°1 de transfert de l'entreprise **COMBUSTIBLE DE L'OUEST** vers l'entreprise **COMPAGNIE PETROLIERE DE L'OUEST** est nécessaire pour permettre d'effectuer des opérations de commande au titre du marché en cours.

Nous vous proposons :

- d'approuver cet avenant à intervenir et d'autoriser le Maire à le signer,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 16 janvier 2014

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**